

Avis d'appel à candidature relatif à l'organisation d'un marché féérique de Noël sur la commune de Meaux.

1. Objet de l'avis d'appel à candidature

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

La Ville de Meaux souhaite organiser du vendredi 10 décembre 2021 au lundi 13 décembre 2021, un marché féérique de Noël sur les voies intitulées place Charles de Gaulle et place Saint Etienne avec des chalets ainsi qu'à l'intérieur de la Cité Episcopale, située à Meaux, tous les jours, de 10h00 à 19h00 sauf le vendredi 10 décembre « nocturne » jusqu'à 21h30.

2. Désignation et modalités d'occupation du domaine public

La Ville de Meaux met à disposition pour l'organisation d'un marché féérique de Noël, les voies intitulées place Charles de Gaulle et place Saint Etienne avec des chalets ainsi qu'à l'intérieur de la Cité Episcopale, située à Meaux.

L'arrêté municipal en vigueur N°2016-608 en date du 16 août 2016 fixe les tarifs annuels de redevance d'occupation du domaine public, applicables aux chalets. Ces derniers sont de 3.40€ par ml et par jour.

Le tarif comprenant les fluides utilisés pendant la manifestation (eau) est de 40 € TTC.

3. Composition du marché féérique

Les dimensions des chalets sont : Long 4 m x larg 2.2 m x Haut 3,40 ml

4. Composition du dossier

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- Le formulaire joint au cahier des charges, dûment complété
- Des photos du stand
- L'offre de stand proposée
- L'ensemble des justificatifs inhérents à son activité :
 - o Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant,
 - o Les documents d'assurance
 - o Licence débit de boisson
 - o Un Kbis

En l'absence de ces indications, la candidature sera considérée comme non recevable.

5. Critères de choix

Le choix des candidats sera effectué au regard des critères d'appréciation d'égale importance :

- Qualité commerciale et économique de la proposition,
- Intégration et harmonisation des chalets,
- Offre proposée
- Garantie technique d'exploitation et mise en sécurité du stand.

6. Consultation et retrait du cahier des charges

Le cahier des charges correspondant à l'appel à candidature relatif à l'organisation de du Marché féérique de Noël situé sur la commune de Meaux peut être consulté UNIQUEMENT sur rendez-vous au 01 83 69 05 00 jusqu'au **vendredi 15 octobre 2021**.

7. Délai du dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception **avant le vendredi 29 octobre 2021 - 12h**, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, Ville de Meaux - Direction Culture, Tourisme, Evènements, Commerce, Jeunesse et Sports - BP 227- 77107 Meaux cedex ou déposé contre décharge au service commerce de la Maison de l'Economie et de l'Emploi, sise 12 boulevard Jean Rose.